

## **LUNdi 11 MAI 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire. Le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance extraordinaire ce 11 mai 2020 à 21h19 par voie vidéoconférence.

Sont présents à cette téléconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse, et les conseillères Mesdames Marie-Claude Lafond, Doris Jetté, Julie Bibeau et Murielle L. Lessard. Sont aussi présents Messieurs les conseillers Denis Bergeron et Georges Lysight. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence : le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jean Charland et Madame Isabelle Plante directrice générale adjointe.

Tous les membres du conseil étant présents, renoncent à l'avis de convocation. La séance portera exclusivement sur le sujet de la réouverture du bureau municipal.

### **121-05-20 Ouverture de la séance extraordinaire 21h19.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que la séance soit ouverte. À l'ordre du jour l'item de réouverture du bureau municipal.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **122-05-20 Réouverture du bureau municipal.**

Considérant qu'il est devenu nécessaire de faire la réouverture du bureau municipal.

Il est proposé par la Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le bureau municipal soit réouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 inclusivement. Il est important que seul le bureau municipal sera ouvert à la population à partir du 25 mai 2020. L'édifice municipal restera fermé aux organismes communautaires. De plus, 1 personne à la fois sera acceptée dans le portique. Des panneaux et directives seront installés à l'extérieur du bureau afin d'informer les citoyens sur la manière d'accéder au bureau. Les employés porteront un masque et visière ainsi que des plexiglass seront installés au bureau du service d'urbanisme et vis-à-vis le portail de la directrice générale adjointe. Considérant le confinement, le directeur général continuera à faire du télétravail à partir de la maison et la directrice générale adjointe travaillera directement du bureau municipal.

Celle-ci prendra les moyens nécessaires pour faire imprimer les directives qui seront plastifiées et exposées à l'extérieur du bureau.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**123-05-20**

**Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu de clore la présente séance à 21h24.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.*